



N° 1769

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 19 mars 2019.

TEXTE DE LA COMMISSION

DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ANNEXE AU RAPPORT

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à la création d'une **commission d'enquête**
sur la **situation** et les **pratiques** de la **grande distribution**
et de leurs groupements dans leurs **relations**
commerciales avec les **fournisseurs**.*

Article unique

Une commission d'enquête, composée de trente députés, est créée en application des articles 137 et suivants du Règlement de l'Assemblée nationale. Cette commission sera chargée d'évaluer les pratiques de la grande distribution et de leurs groupements dans leurs relations commerciales avec les fournisseurs.